

Aide-mémoire du Président

Réunion conjointe des groupes de travail I, II et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)

Mercredi 16 septembre 2009

Présidée par M. Noel de Luna, Président du groupe de travail III

Examen relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis

1. Les groupes de travail ont accueilli avec satisfaction la version révisée du document intitulé « Examen relatif à la dotation en personnel des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis » (<http://www.fao.org/uploads/media/ReviewDOK5964Fr.pdf>). Rappelant que les questions relatives à la décentralisation ont été examinées lors de trois réunions formelles en avril, juin et juillet, ainsi qu'à l'occasion de deux séminaires informels en avril et juillet, les groupes de travail ont souligné que la structure décentralisée de la FAO constituait un aspect critique de la réforme de l'Organisation. Ils ont pris note des progrès réalisés pour réduire la fragmentation et assurer un meilleur équilibre entre les divers enjeux mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. Ils ont également mis l'accent sur le renforcement du rôle des bureaux décentralisés dans la préparation des propositions de programmes et budget pour leurs bureaux, et pour leur région en général, pour l'exercice biennal 2010-11.

2. Les groupes de travail ont reconnu que le renforcement de l'efficacité des bureaux décentralisés constituait une priorité commune à tous les Membres et allait dans le sens des activités prévues dans le cadre de « l'unité d'action » et présentées dans les divers documents examinés en 2009, dans des domaines tels que l'infrastructure des technologies de l'information, la mobilité et la rotation, le système de rapports et de suivi fondés sur la référencement et les performances, la mise en réseau des connaissances, le transfert de responsabilités relevant du PCT et de certaines fonctions du Bureau de la coordination et de la décentralisation, et la délégation de pouvoirs en matière d'achats. À ce propos, les points suivants ont également été soulignés:

- la nécessité d'introduire une plus grande souplesse dans le réseau des bureaux décentralisés afin que ceux-ci soient plus à même de répondre aux priorités en constante évolution;
- l'importance qu'il y a à trouver le bon équilibre entre les nouvelles responsabilités confiées aux bureaux décentralisés et les ressources fournies, y compris les rôles et fonctions assumés par les bureaux de pays;
- la poursuite de la réforme de la décentralisation au cours de l'exercice 2010-11, qui comprendra plusieurs projets du PAI concernant le renforcement des bureaux décentralisés.

3. Les groupes de travail ont à nouveau examiné les critères relatifs à la couverture par pays et ont débattu de l'éventualité et des modalités d'utiliser ceux-ci comme directives pour la gestion du réseau de bureaux décentralisés. Les Membres ont exprimé divers points de vue à cet égard, dont les suivants:

- les critères établis dans le PAI étaient destinés à assister la Direction dans son examen de la présence de la FAO dans les pays;

- d'autres formes de représentation de la FAO pourraient être envisagées, comme l'accréditation multiple ou les bureaux conjoints avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en particulier celles ayant leur siège à Rome;
- les efforts visant à recouvrer les arriérés de contribution des pays hôtes devraient être activement poursuivis;
- les dépenses ordinaires des bureaux décentralisés ne devraient pas dépendre des ressources extrabudgétaires;
- les rôles et activités des différents bureaux décentralisés devraient être définis plus clairement; et
- il faudrait encourager une meilleure utilisation des compétences locales et veiller à ce que le personnel local puisse bénéficier des formations et des programmes d'avancement des carrières.

4. La Direction a invité les Membres à faire part de leurs réactions spécifiques sur l'application des critères par pays, comme il est suggéré dans la lettre du Président du CoC-EEI en date du 28 juillet 2009. Les groupes de travail ont prié la Direction de préparer, aux fins d'examen par les organes directeurs en 2010, une proposition exposant une vision à moyen et long termes sur la structure et le fonctionnement du réseau de bureaux décentralisés, en gardant à l'esprit les débats des groupes de travail sur la couverture par pays.

Annexe

Ordre du jour de la réunion

1. Introduction du Président
2. Examen final relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis